
LOCATION DE SALLES

Entreprises ou particuliers, vous avez la possibilité de louer les salles municipales pour l'organisation de vos événements. Découvrez quelles structures s'ouvrent à vous et comment les réserver.



Salle André Vidal

Petite cuisine - sanitaires - tables et chaises
RDC : 80 m² - environ 90 personnes assises
Étage : 45 m² - environ 50 personnes assises

Tarif journalier :

- 120 € : rez de chaussée (résidents de Seignosse)
- 60 € : étage (uniquement pour organisation de réunions)

Caution : 800 €

La caution est retenue en tout ou partie, en cas de dégradation des lieux.

Caution forfait ménage : 40 €

La caution est retenue si l'état de la salle n'est pas satisfaisant.



Pôle Sportif et Culturel Maurice RAVAILHE

Salle de réception

Annexe - sanitaires - tables et chaises
225 m² - environ 200 personnes assises

Tarif journalier en semaine du lundi au vendredi :

- 250 € : salle de réception pour les résidents Seignossais ou de réunion pour les agences des résidences de Seignosse
- 500 € : salle de réception pour les non-résidents Seignossais

Tarif week-end :

- 500 € : salle de réception pour les résidents Seignossais ou de réunion pour les agences des résidences de Seignosse
- 1 000 € : salle de réception pour les non-résidents Seignosse

Caution : 1 000 €

La caution sera retenue en tout ou partie, en cas de dégradation des lieux, suite au constat contradictoire par comparaison entre l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Forfait ménage : 160 €

Le forfait ménage est à régler en sus du montant de la location.



Documents à fournir pour l'enregistrement de votre réservation : règlement intérieur signé, contrat de location complété et signé, règlement et chèque de caution. Un mail de confirmation vous sera envoyé pour vous valider la réservation.

Votre contact : Accueil de la mairie - 05 58 49 89 89 ou mairie@seignosse.fr